

Mesure des Champs Electromagnétiques émis par les appareils Electrodomestiques La nouvelle norme européenne EN 50366

A partir du 1^{er} Février 2006, la norme européenne EN 50366 (2003) relative aux méthodes d'évaluation et de mesure des Champs Electromagnétiques (EMF*) pour les appareils électrodomestiques, remplacera toutes les dispositions normatives en vigueur dans les états membres.

Cette norme est harmonisée au titre de la directive 73/23/CEE, Directive Basse Tension (publication au Journal Officiel de l' Union Européenne, JOUE L 103 du 29 Avril 2004).

La norme EN50366 s'inscrit dans un contexte réglementaire

La Recommandation Européenne 1999/519/CE fixe les seuils limites d'exposition aux champs électromagnétiques. Les exigences de cette recommandation font partie des exigences essentielles de sécurité mentionnées à l'article 2 de la Directive Basse Tension.

La norme européenne EN 50366 définit :

- les différentes conditions d'essais à appliquer pour les appareils électrodomestiques par catégorie de produit
- les différentes méthodes de mesure pour s'assurer que les valeurs émises par l'appareil sont inférieures aux valeurs limites admissibles d'exposition du public aux champs électromagnétiques.

EMF et CEM

Bien que les phénomènes pris en compte dans les deux cas concernent les émissions électromagnétiques, il s'agit de deux types d'exigences différentes. En effet les EMF relèvent de la sécurité des personnes alors que la CEM* traite de l'impact des interférences électromagnétiques vis à vis du fonctionnement des appareils.

Conséquence pour les produits mis sur le marché européen

Les fabricants ou les importateurs pourront **prouver** par l'application de la norme européenne EN 50366, que les rayonnements électromagnétiques émis par leur appareil sont inférieurs aux seuils limites admissibles et que **ces produits satisfont par conséquent aux exigences réglementaires** relatives à l'exposition du public aux champs électromagnétiques.

Les services du LCIE, laboratoire tierce partie :

Le LCIE, Organisme Notifié pour la Directive Basse Tension, vous propose, dès à présent, après réception de vos échantillons, de réaliser les essais selon la norme européenne EN 50366 et de vous fournir sur la base d'un rapport d'essai, un certificat attestant de la conformité de votre appareil aux exigences EMF.

Vos interlocuteurs habituels sont à votre disposition :

SERVICE CLIENTELE

- Roger WAVRIN au +33 (0)1 40 95 62 18
Email : roger.wavrin@fr.bureauveritas.com

-Valérie GILLET au +33 (0)1 40 95 55 92
Email : valerie.gillet@fr.bureauveritas.com

-Nathalie HANN au +33 (0)1 40 95 60 83
Email : nathalie.hann@fr.bureauveritas.com

-Alain DEJONGH au +33 (0)1 40 95 63 72
Email : alain.dejongh@fr.bureauveritas.com

-Khadja ELMANSSOURI au +33 (0)1 40 95 61 49
Email : khadja.elmanssouri@fr.bureauveritas.com

VEILLE REGLEMENTAIRE

- Paule PRIMET au +33 (0)1 40 95 61 59
Email : paule.primet@fr.bureauveritas.com